RF PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/04/2023
048-214801854-20230405-DE_2023_027-DE

République française Département de la Lozère



COMMUNE DE LES SALELLES

Séance du 05 avril 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 27/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

réunie sous la présidence de Monsieur Michel DUPUY

Présents: 10

Votants: 10

<u>Présents</u>: Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Pierre

BONNEFILLE, Alessandre BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Lise MALZAC,

Alain BERNON, Clément GALTIER

Pour: 10

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Marion IMBERT

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Amendes de police - DE 2023 027

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagements de sécurité, le Conseil départemental attribue aux communes une aide financière pour la réalisation des projets, provenant du produit des amendes de police relative à la circulation. Des aménagements étant nécessaires pour accroître la sécurité, Madame le Maire propose de faire réaliser :

- un parapet route du Montet d'un montant de 13 300 € HT.

Après en avoir délébéré, le Conseil Municipal décide de :

- réaliser les travaux conformément aux devis présentés,
- solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de polices
- autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Préfecture le 21 avril 2023 Et Publication le 21 avril 2023

> Le secrétaire de séance, Pierre BONNEFILLE

Le président de séance et Premier Adjoint, Michel DUPUY